

A.I.S.L

RAPPORT D'ACTIVITÉ

— 2023 —



A.i.s.l.

Association Insertion Solidarité Logement

Le mot de la présidente

En 2023, notre association a poursuivi sa mutation et a consolidé son ancrage dans le territoire nantais. Notre objectif est resté le même : répondre aux besoins des bénéficiaires en matière de droit au logement.

Ces bénéficiaires, de par leur exclusion du droit commun, leur santé mentale fragilisée, leur ouverture de droits difficile, leur vulnérabilité accrue face aux crises successives (covid, inflation, crise du logement...) et leur pouvoir d'achat très limité, ont besoin d'une écoute, d'une rigueur et d'un suivi toujours plus performants et exigeants de la part des travailleurs sociaux.

Dans un contexte où l'on a fait face à de nombreux freins mais aussi à de belles perspectives, le développement de notre association, même s'il est mesuré, s'est considérablement renforcé.

Ce sont d'abord les difficultés financières des personnes accueillies qui nécessitent, de la part de l'association, un accompagnement budgétaire de plus en plus important. Les loyers impayés, fréquents chez tous les bailleurs, ont énormément pesé sur le budget de l'association et ont nécessité un partenariat avec le FSL.

La crise du logement, dans la métropole Nantaise, complique la mise en place des dispositifs de logements accompagnés. En effet, en 2023, la durée d'accès à un logement a considérablement augmenté. Cela a ralenti l'accompagnement des personnes, même celles qui ont été validées par tous les dispositifs réglementaires. Ce fléchissement n'a pas été sans risque pour les populations concernées car cette durée rallongée les a maintenu dans une situation d'exclusion.

Enfin, la pénurie de professionnels, dans tous les secteurs, ajoutée au désintérêt des métiers liés au social et au médico-social, nous a fortement préoccupé et a pesé sur le moral de l'ensemble des salariés. Pendant de nombreux mois, des postes sont restés vacants malgré la revalorisation des salaires de nos collaborateurs avec notamment les primes Ségur et les primes Macron de fin d'année.

Malgré cela, le renouvellement du marché avec la ville, pour 4 ans, confirme les efforts fournis sur la formation et la reconnaissance du travail fait par les agentes et agents. Il a réaffirmé notre place dans l'accompagnement des personnes exclues du droit commun. Il nous invite à poursuivre notre travail, dans une professionnalisation faite d'écoute et de bienveillance pour un accompagnement réussi de tous nos résidentes et résidents.

Marie Annick Benatre

Présidente de l' AISL

Les chiffres clés

225 

ménages accompagnés
dont 18 nouvelles entrées
sur la sous-location

32 

nouveaux contrats
d'occupation signés

82 

demandes de
logement traitées

728 

visites à domicile

338 

demandes d'interventions
techniques

441 

visites au bureau



Dispositifs FSL réalisés

- 54 mesures ASLL sous-location.
- 24 mesures ASLL maintien.
- 15 mesures ASLL accès.



Dossiers d'aides sociales instruits

- 97 dossiers d'aides financières.
- 33 dossiers pour les locataires du parc CCAS.
- 64 dossiers pour les locataires du parc HLM dont 22 demandes d'aides chèques énergie.

12 

personnes accompagnées
en dispositif ALT

- 3 personnes sur le logement d'évaluation.
- 4 personnes sur les logements SPIP.
- 5 personnes à la Maison des Femmes.



Centre Dalby

- 89 admissions.
- 2 509 nuitées.



La demande de logement



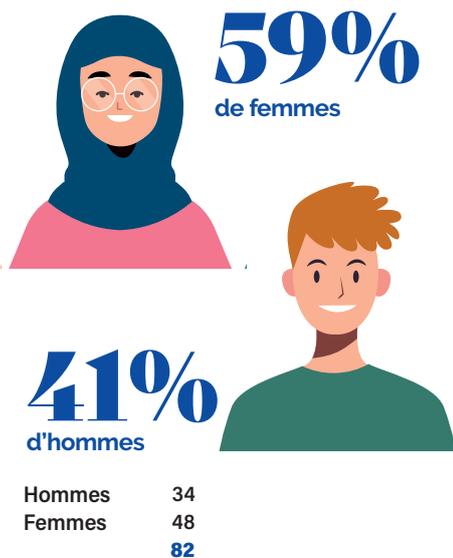
La commission d'attribution de logement, composée de la Présidente de l'AISL, des partenaires du Service logement de la Ville de Nantes, du FSL et des membres de l'équipe de l'AISL, statue sur l'inscription du demandeur à l'AISL ou préconise des réorientations, en fonction des situations, vers des dispositifs adaptés.

Le travail opéré sur le process de réception et d'évaluation de la demande de logement a conduit à la mise en place d'outils facilitant le suivi de la demande de logement. Il a permis d'analyser quantitativement et qualitativement l'ensemble des demandes reçues au cours de l'année 2023.

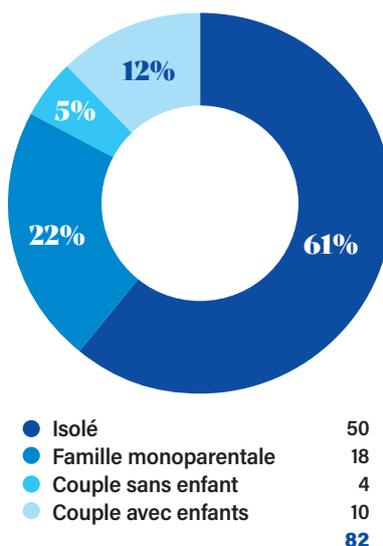


Profil des demandeurs

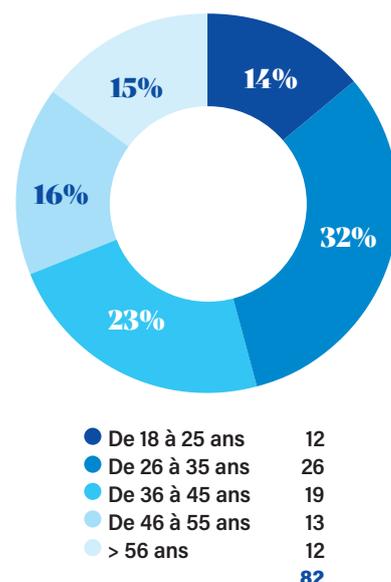
Sexe des demandeurs



Composition familiale



Âge du demandeur principal



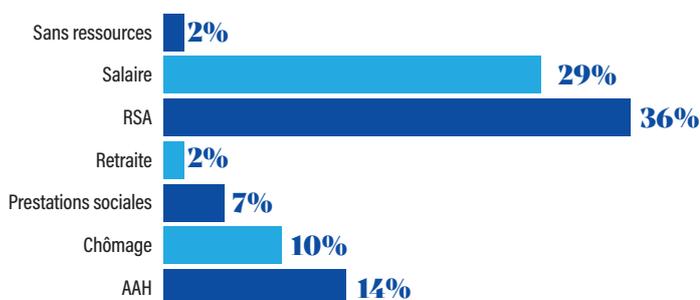
Contrairement à 2022 où 56% des demandeurs étaient des hommes, nous constatons une augmentation de 15% des demandes faites par des femmes entre 2022 et 2023.

61% des demandeurs sont des personnes isolées. Nous voyons une augmentation des demandes des familles monoparentales de 22% en 2023 contre 17% en 2022.

32% des demandeurs ont entre 26 et 35 ans. Nous relevons une augmentation des demandes par les plus de 56 ans, de 15% en 2023 contre 13% en 2022.

Profil des ressources des demandeurs

Ressources du demandeur

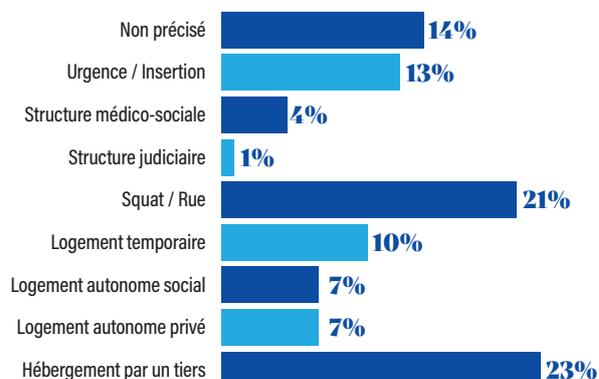


● AAH	11	● RSA	29
● Chômage	8	● Salaire	24
● Prestations sociales	6	● Sans ressources	2
● Retraite	2		

36% des demandeurs sont bénéficiaires du RSA, contre 40% en 2022.

Situation d'hébergement des demandeurs

Situation d'hébergement des demandeurs



● Hébergement par un tiers	19	● Structure judiciaire	1
● Logement autonome privé	6	● Structure médico-médicale	3
● Logement autonome social	6	● Urgence / Insertion	11
● Logement temporaire	8	● Non précisé	11
● Squat / Rue	17		82

23% des demandeurs sont en hébergement par un tiers (33% en 2022) et 21% arrivent directement de la rue (29% en 2022).



Analyse basée sur l'étude de 82 dossiers

Le public demandeur est composé à 59% de femmes alors qu'en 2022, la majorité était composée d'hommes pour 56%.

Ces chiffres mettent en évidence une nette progression des demandes faites par des femmes par rapport à l'année précédente, soit plus de 34% en 2023 (12% des demandes en 2022).

Les demandeurs ont été majoritairement des personnes isolées, 61%, (75% en 2022), dont les ressources principales sont le RSA pour 36% d'entre eux (41% en 2022).

Concernant le parcours des demandeurs de logement, 21% sont sur un parcours d'errance marqués par la rue. Ils étaient 29% en 2022 et 50% en 2021. 23% sont hébergés par des tiers, soit 19 demandes (en 2022 il y a eu 59 demandes soit 33%).

26 personnes sur 82 sont dans une situation de logement précaire et instable soit 34% des demandeurs.

Parmi les ménages rencontrés, 34 cumulent plusieurs situations problématiques. Ils se retrouvent donc dans plusieurs cas identifiés (50 ménages en 2022).



Le parc CCAS

Le CCAS de Nantes a confié à l'AISL, en tant qu'opérateur spécialisé dans le logement des plus défavorisés, la mission d'accompagnement locatif et social individualisé liée à son parc par le biais d'un marché de prestations.

En septembre 2023, l'AISL et le CCAS ont renouvelé leur collaboration pour un nouveau marché de 4 ans (de septembre 2023 à septembre 2027).

Notre accompagnement vise à sécuriser les parcours de vie et faciliter l'accès aux droits des nantais les plus vulnérables en favorisant leur inclusion par des réponses adaptées à leurs besoins.

68 
logements en gestion

65 
personnes accompagnées
sur l'année

Les mouvements sur le parc CCAS

Les ménages entrants : 8 nouveaux locataires

- 3 femmes et 5 hommes dont 2 ménages qui arrivent de la rue et 1 ménage relogé après avoir occupé un logement SPIP-AISL.
- 4 ménages perçoivent le RSA ou l'AAH à leur entrée à l'AISL.
- 2 jeunes femmes proviennent de la structure d'urgence Centre DALBY.

Les ménages sortants : 9 départs

- 5 hommes et 4 femmes dont 5 relogements en accès sous-location AISL, 2 relogements en accès direct, 1 logement sur le même parc pour cause d'insalubrité de l'ancien logement et 1 départ vers une structure EHPAD.

La durée moyenne d'occupation des ménages sortants est de 11 ans et 4 mois (un ménage était présent dans le logement depuis 1973 et un autre depuis 1999).

Profils des personnes accompagnées

- Public masculin (62%) et isolé pour 85% des ménages.
- 71% ont entre 46 et 75 ans et 11% ont plus de 75 ans.
- Public percevant une retraite pour 18%, l'AAH pour 17% et le RSA pour 16%.
- Seulement 7% du public accueilli a un revenu d'activité.

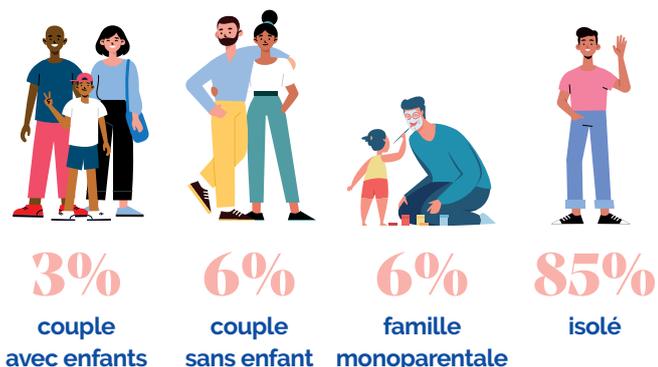
Sexe des demandeurs



62%
d'hommes

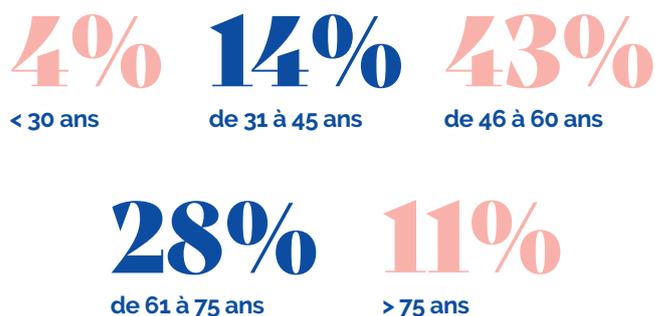


Composition familiale

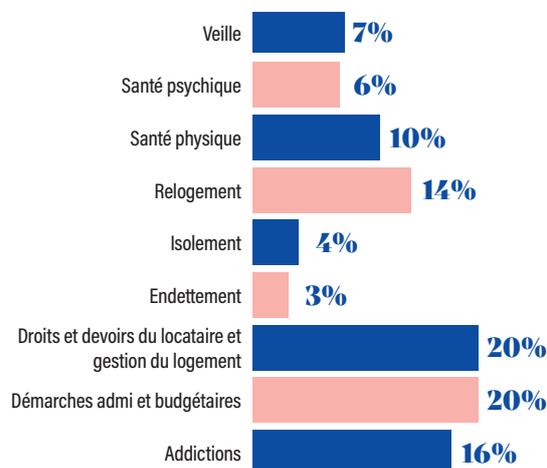
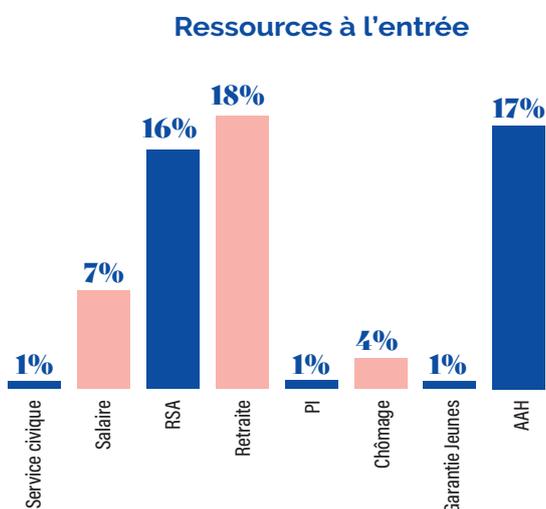


La part des familles avec enfants sur le parc a augmenté avec 9% contre 3% en 2022.

Tranches d'âges



Problématiques travaillées



Problématiques de mises au travail

- Des problématiques de démarches administratives et de gestion du budget pour 20% des personnes accompagnées.
- Des problématiques sur les droits et les devoirs du locataire ainsi que sur la gestion du logement pour 20% des personnes.
- Des problématiques d'addictions non traitées ou non stabilisées pour 16% des locataires du parc.
- Des problématiques de relogement pour 14% des personnes.
- Des problématiques de santé physique ou psychique pour respectivement 6% et 10% des personnes accompagnées.



Les axes d'accompagnement

Gestion administrative et budgétaire : 40 ménages.

Cet accompagnement consiste à une aide dans le tri, le traitement et le classement des papiers ainsi qu'un travail sur l'élaboration d'un budget adapté aux besoins des personnes.

Il porte également sur les situations d'endettement pouvant conduire à la mise en place de mesures de protection et l'instruction de dossiers de surendettement.

Relogement : 8 ménages ont accédé à un dispositif de logement plus pérenne.

Le service social accompagne les locataires dans la construction du projet logement jusqu'à la recherche d'un logement adapté. Ce travail est effectué en lien avec les partenaires locaux du logement et de l'accompagnement social afin d'assurer la continuité des parcours logement. Le travail mené consiste également à accompagner le locataire dans le départ de son logement par la remise en état du logement et la préparation du déménagement.

Droits et devoirs du locataire et gestion du logement : 40 ménages.

Un travail inter-service est nécessaire pour accompagner ces personnes dans l'appropriation, l'occupation et l'entretien du logement ainsi que dans le respect des droits et devoirs des locataires. La mise en place de services d'aide à domicile permet d'accompagner le locataire dans la bonne occupation de son logement et de garantir son maintien dans les lieux.

Addictions : 28 ménages.

28 ménages sont accompagnés vers le traitement des addictions par la réduction et/ou la maîtrise.

Soins santé : 32 ménages.

Le service social accompagne les locataires dans leurs parcours santé en les informant, les orientant et parfois en les accompagnant physiquement vers les professionnels et les dispositifs de soins.

Il joue également un rôle de coordination des services de soins pour assurer le maintien à domicile suite à une sortie d'hospitalisation et une prise en charge globale des problématiques des ménages.

Veille : 15 ménages.

La situation de ces ménages ne nécessite pas un accompagnement social renforcé :

- Ménages locataires de leur logement depuis une date antérieure à la création de l' AISL qui a statué sur le maintien de ces derniers dans le parc.
- Ménages sédentarisés occupant un habitat adapté.
- Ménages connaissant un mode de vie particulier nécessitant un logement pavillonnaire.
- Ménages révélant des difficultés d'occupation liées à une pathologie et occupant donc un logement adapté.

En conclusion

- Nous sommes face à un public vieillissant, isolé et n'étant pas en activité professionnelle ; un public ayant une problématique importante de santé physique et/ou psychique.
- Une autre problématique a été bien plus visible au cours de l'année 2023, c'est l'expression de la souffrance liée à « l'isolement ». En 2024, nous travaillerons, avec les services de la ville de Nantes et les associations compétentes dans l'insertion sociale et l'accès au loisir pour les plus vulnérables, pour donner les moyens nécessaires aux locataires pour de sortir du sentiment d'isolement.



Les dispositifs HLM

La mesure Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) est financée par Nantes Métropole. Elle a pour objectif de favoriser l'accès et l'insertion durable dans le logement de certaines catégories de ménage en voie d'autonomie. Cette période transitoire de sous-location vise à sécuriser le parcours du futur locataire grâce à un accompagnement social lui permettant de devenir locataire en titre via le transfert de bail.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, une réorganisation de la gestion des demandes de logements accompagnés en sous-location a été réalisée par les services du FSL. Le public accompagné en HLM est depuis orienté, via la plateforme SI-SIAO, vers les structures réalisant les mesures. Aussi, ne sont plus traités les demandes en direct comme c'était le cas jusqu'à fin 2022.



ménages accompagnés sur l'année, dont 54 ménages en mesure ASLL sous-location (contre 35 en 2022) et 49 ménages sans mesures financées (contre 74 en 2021 & 56 en 2022).



ménages présents au 31 décembre 2023



entrées pour 15 sorties



visites à domicile



dossiers d'aides sociales instruits dont 22 demandes d'aides chèques énergie.



rendez-vous au siège

Les mouvements sur le dispositif HLM

Les entrants : 18 ménages.

18 nouveaux locataires ont été orientés de la plateforme SI-SIAO dont des auto-prescriptions de l'ASLL, pour des mesures d'ASLL sous-location en bail glissant.

Les sortants : 16 ménages.

Les motifs de départ :

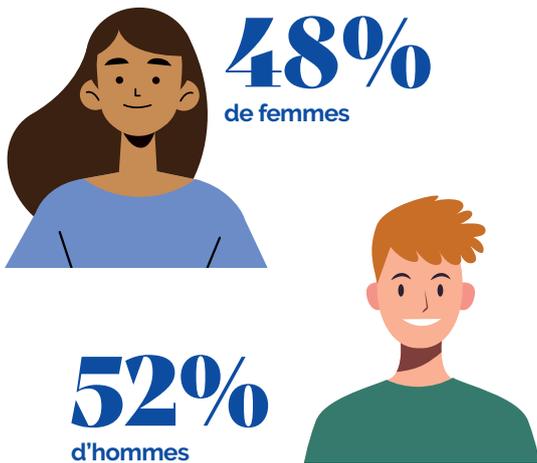
- Dix sorties pour du glissement de bail.
- Deux mutations en interne.
- Un relogement en accès direct.
- Un réorientation en Maison Relais.
- Un résiliation de bail pour départ à la suite de problèmes de santé mentale.
- Un décès.

Les motifs de départ concernent essentiellement des transferts de baux.

La durée moyenne d'accompagnement des personnes sortantes a été de 24 à 30 mois au lieu des 18 mois prévu par le dispositif pour les raisons suivantes : difficultés d'occupation associées à des difficultés de santé, difficultés de gestion administrative et budgétaire. Le travail d'accompagnement a nécessité une intervention plus longue pour consolider la prise de repères et la stabilisation de la situation financière des ménages concernés.

Profil des personnes accompagnées

Sexe des personnes accompagnées



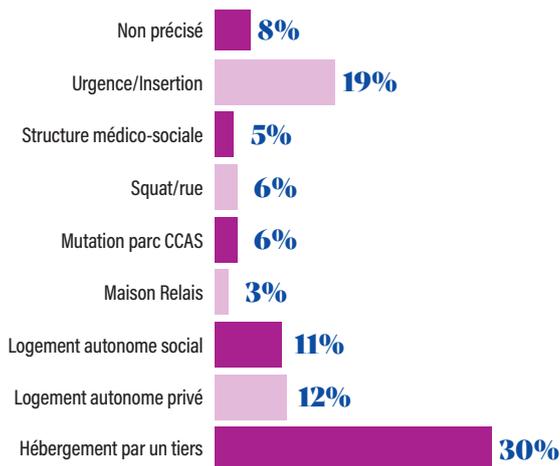
Ce sont des femmes et des hommes d'une moyenne d'âge de 45 ans percevant principalement l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou le Revenu de Solidarité Active (RSA).

Tranches d'âges



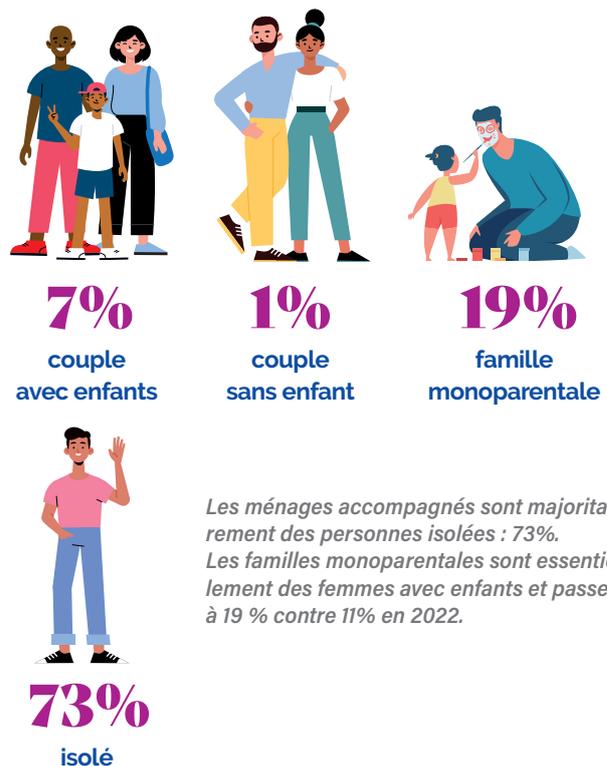
Nous constatons une nouvelle catégorie d'âge accueillie sur le dispositif ASLL à l'ASL. 15% des ménages accompagnés en sous-location ont entre 18 et 30 ans (la plus jeune personne ayant 22 ans). Un public de plus en plus jeune est orienté par les services du FSL sur le dispositif sous-location accompagnée.

Situations logements avant l'entrée

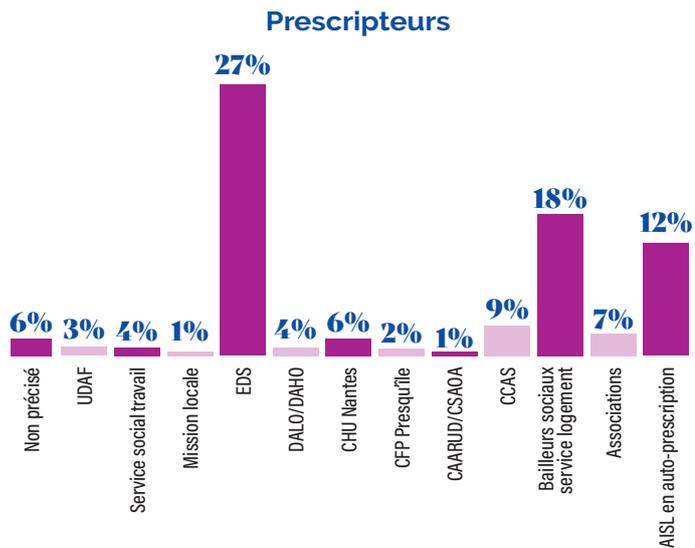


30% des ménages étaient hébergés par des tiers avant l'accès au logement sur le dispositif HLM sous-location. 23% arrivent sur le dispositif à la suite d'une expulsion. 19% viennent des dispositifs d'urgence ou d'insertion. 30% du public accueilli proviennent des dispositifs d'hébergement précaires et non du logement. Pour 22% d'entre eux, c'est le premier logement.

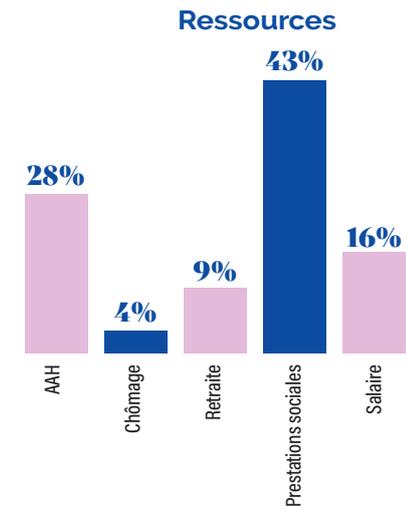
Composition familiale



Les ménages accompagnés sont majoritairement des personnes isolées : 73%. Les familles monoparentales sont essentiellement des femmes avec enfants et passent à 19 % contre 11% en 2022.



Bien que le nombre d'orientations fait par les EDS ait diminué, ils restent toutefois les prescripteurs majoritaires (27% en 2023 contre 31% en 2022), suivis par différents services de logements à hauteur de 18%. Nous constatons une forte augmentation de l'auto-prescription par l'AISL (12% des ménages contre 5% en 2022) et une légère augmentation des ménages orientés du CCAS vers l'AISL (9%).



Les ressources principales des ménages sur 2023 sont les prestations sociales pour 43% et l'AAH pour 28%. Seulement 16% des ménages ont des revenus d'activité professionnelle.

Problématiques de mise au travail

Démarches administratives et budgétaires : **97** ménages

Surendettement : **14** ménages

Occupation paisible du logement : **31** ménages

Entretien du logement : **44** ménages

Addictions : **38** ménages

Santé psychique : **22** ménages

Santé physique : **12** ménages

Isolement : **28** ménages

Notons que certains ménages peuvent se retrouver dans plusieurs axes de travail.

- Des problématiques majoritairement liées à la gestion administrative et budgétaire pour 97 ménages. 14 ménages sont accompagnés sur des dossiers de surendettement déposés auprès de la Banque de France.
- Des problématiques liées à l'occupation et l'entretien du logement, l'apprentissage des droits et devoirs du locataire.
- Des problématiques d'addictions pour 38 personnes accompagnées.
- Des problématiques de santé mentale et physique.

Perspectives

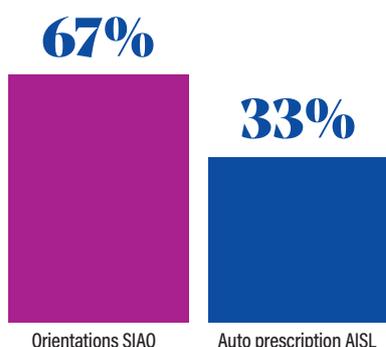
- Un travail partenarial plus renforcé sera mené en 2024 sur l'accès aux soins, à la santé ainsi que l'accès aux démarches numériques.
- Un travail de respect des délais et échéances des mesures plus conformes au cahier des charge sera également mené.

FSL Maintien & Acces

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), l'ASL s'est positionnée sur l'appel à projets du FSL ACCES et MAINTIEN. Aussi depuis le 1er janvier 2023, l'ASL a expérimenté la mise en œuvre de ces deux nouveaux dispositifs.

FSL MAINTIEN

24 mesures réalisées sur l'année 2023 dont 8 en auto-prescription par l'ASL et 16 dossiers orientés par le SIAO.



L'ASLL MAINTIEN s'adresse à des ménages locataires en titre, sur le territoire métropolitain, rencontrant des difficultés et en risque d'une procédure d'expulsion.

Les objectifs du dispositif.

Le principal objectif de la mesure est de garantir le maintien dans le logement en prévenant l'expulsion. L'accompagnement doit permettre de soutenir les ménages dans la résolution des problématiques repérées et la stabilisation de leur situation.

Difficultés repérées.

Suite à un impayé de loyer, 50% des ménages sont endettés dont 12% cumulent endettement et occupation inadaptée du logement, créant des troubles du voisinage.

Procédure d'admission.

La demande est effectuée par le travailleur social référent du ménage (quel que soit l'organisme) sur la plateforme SI-SIAO qui oriente le dossier validé par les services du FSL aux associations mettant en œuvre le dispositif.

La durée du dispositif.

Une première phase de diagnostic est réalisée sur une

durée de 2 mois. Un retour de l'évaluation est faite au FSL via le SI-SIAO.

Une fois le diagnostic validé, une période d'accompagnement d'environ 6 mois débute. Elle peut être renouvelée en fonction des besoins personnalisés de chaque ménage dans la limite de 18 mois.

FSL ACCES

15 mesures FSL ACCES sur l'année 2023.

L'ASLL ACCES s'adresse à des ménages accédant à un premier logement autonome sur la métropole. Ils sont confrontés à des difficultés dans l'installation de leur nouveau logement. Ces difficultés ont un impact négatif dans la vie du locataire.

Objectifs du dispositif.

Le principal objectif de la mesure ACCES est de sécuriser l'installation et favoriser le maintien durable dans le logement en accompagnant l'installation.

L'accompagnement a pour objectif d'aider les ménages dans leur installation : la recherche de mobilier adaptée au budget, les démarches en lien avec le logement, l'apprentissage aux droits et devoirs de locataire ainsi que l'insertion dans le quartier.

Procédure d'admission.

La demande est effectuée par le travailleur social référent du ménage (quel que soit l'organisme) sur la plateforme SI-SIAO qui oriente ensuite vers les opérateurs du dispositif.

La durée du dispositif.

D'une durée initiale de 4 mois, ce dispositif est renouvelable 2 mois dans la limite de 6 mois.

Le logement d'évaluation



L'AISL met à disposition dans son parc un logement, par le bailleur social CDC HABITAT, pour héberger, à titre temporaire, des personnes isolées. Ces personnes, en situation de fragilité psychologique, sortant d'hospitalisation, nécessitant des soins et un suivi médical, sont accueillies dans le cadre d'un partenariat contractualisé depuis 2001 avec le service de psychiatrie IV du CHU de Nantes.

3 
personnes
accompagnées

47 
rendez-vous
individuels

18 
réunions de la Commission
Locale de Santé-Logement

12 
réunions de suivi du
dispositif au CHU de Nantes

Profil des personnes accompagnées

Ce sont des hommes seuls, entre 25 et 48 ans, bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Axes d'accompagnement

L'accompagnement est mené conjointement par un travailleur social de l'AISL et un professionnel du CHU par des temps de visites hebdomadaires à domicile et par des synthèses mensuelles.

- Veille et soutien dans l'autonomie à l'occupation et l'entretien du logement.
- Accompagnement dans la construction d'un projet « logement » jusqu'à la recherche d'un logement adapté.
- Observation de la capacité à occuper un logement de manière adaptée.

Les sorties du dispositif

L'accueil au sein de ce dispositif ne peut excéder 4 mois.

Sur l'année 2023, les 3 personnes sont sorties vers les solutions suivantes :

- 2 réintégrations à l'hôpital.
- 1 relogement à la Maison Relais.

L'année 2023 a été marquée par des dégradations importantes des logements. Ces occupants ont décompensé dans le logement, très peu de temps après leur sortie d'hospitalisation.

Perspectives

- Fin 2023, un premier travail téléphonique a été réalisé entre la direction du service du CHU et la direction de l'AISL. Il s'agissait de travailler sur la convention pour la réadaptation aux nouveaux besoins repérés et de trouver des solutions communes à la consolidation financière du dispositif. L'accompagnement sur ce dispositif n'est pas suffisamment financé. En effet, l'association finance les travaux de remise en état ainsi qu'une partie de l'accompagnement sur ses propres fonds.

La maison des femmes

Ce petit collectif combinant espaces individuels et espaces de vie partagés permet d'accueillir en collocation quatre femmes en situation de logement précaire ou sans abri dans le cadre du dispositif ALT. C'est un contrat de six mois, renouvelable une fois.

Les orientations et les admissions se font sur propositions du SIAO. La validation est faite par l'AISL suite à un entretien d'accueil.

Les missions

- Hébergement inconditionnel de femmes.
- Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.
- Faciliter le lien social et un rapport à l'autre constructif.
- Accès aux droits et à la santé.
- Favoriser un ancrage individuel et collectif dans un espace structurant.
- Rompre l'isolement par la vie collective, l'accès aux loisirs et à la culture.

Moyens humains

- 0,8 intervenante sociale sur l'accueil, l'accompagnement et la vie quotidienne.
- 0,5 chef de service.
- Astreinte 24/24.

Les mouvements sur le parc

Les entrées : une nouvelle résidente avec un parcours de rue orientée par le SIAO.

Les sorties : 3 résidentes.

- 2 femmes sont sorties sur le dispositif FSL sous-location à l'AISL.
- 1 femme est partie sur un logement autonome en accès direct avec un bailleur social.



5 résidentes accompagnées sur l'année



2 résidentes sur 5 présentes au 31 décembre 2023



1 entrée / 3 sorties



412 rendez-vous individuels



2 résidentes sorties sur le dispositif FSL sous-location



1 résidente sortie en accès direct avec un bailleur social



3 dossiers SIAO orientés



1 dossier accepté / 2 dossiers refusés

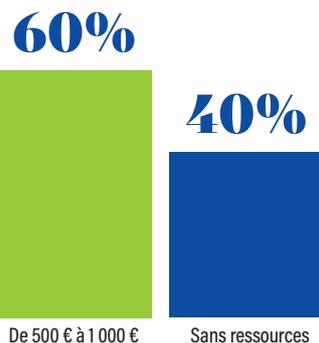
Profils des résidentes

Tranches d'âges



La moyenne d'âge des femmes isolées est de 32 ans. 40% d'entre elles ont entre 30 et 35 ans, 20% ont moins de 25 ans et 20% ont plus de 35 ans.

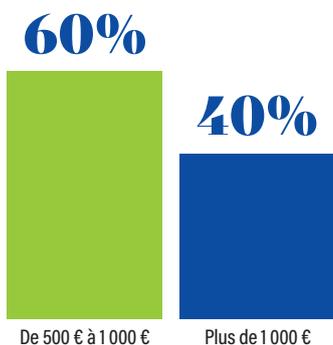
Ressources à l'entrée



40% des femmes sont sans ressources à leur arrivée. L'AISL leur offre une prise en charge complète sur plusieurs semaines, le temps de débloquer des aides financières individuelles.



Ressources à la sortie



En 2023, 100% des femmes sont sorties avec des ressources et leur revenu a été supérieur à 1 000 € pour 3 d'entre-elles.

Situation professionnelle à l'entrée

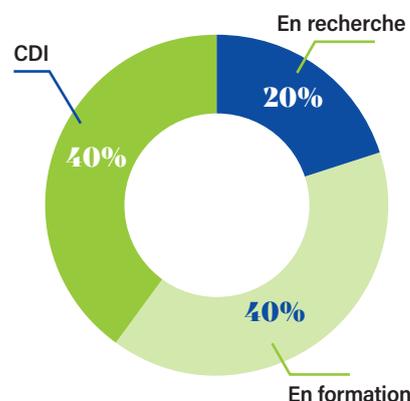
100%

sans emploi

100% des femmes accueillies sont arrivées sur le dispositif sans emploi. Leur situation personnelle antérieure à l'admission ne leur permettait pas de se stabiliser dans une activité professionnelle.

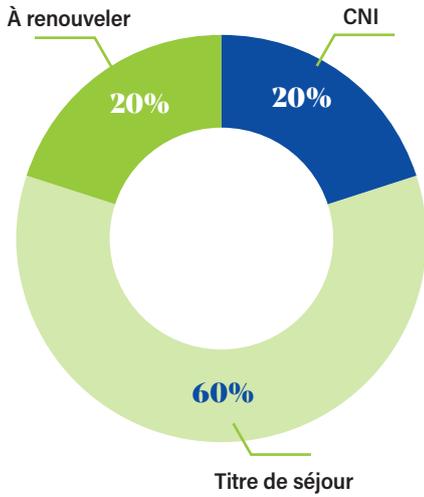


Situation professionnelle à la sortie



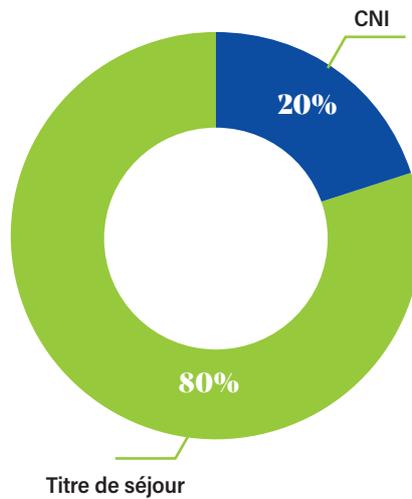
À la sortie, deux femmes ont pu reprendre une activité professionnelle en CDI. Deux femmes sont inscrites en formation, dont une en formation de français lui permettant ainsi de palier à la barrière de la langue. Une femme poursuit sa recherche d'emploi.

Situation administrative à l'entrée

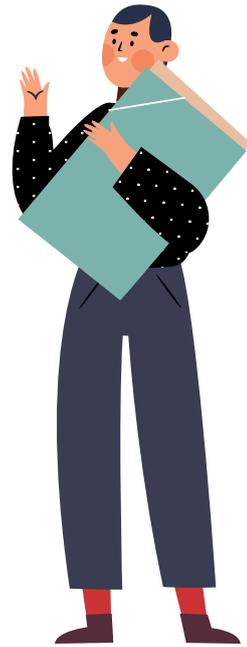


20% des femmes sont en situation administrative à renouveler.

Situation administrative à la sortie



100% des femmes sont sorties avec une situation administrative régularisée.



Situation de logements antérieurs



40%

CHU

40%

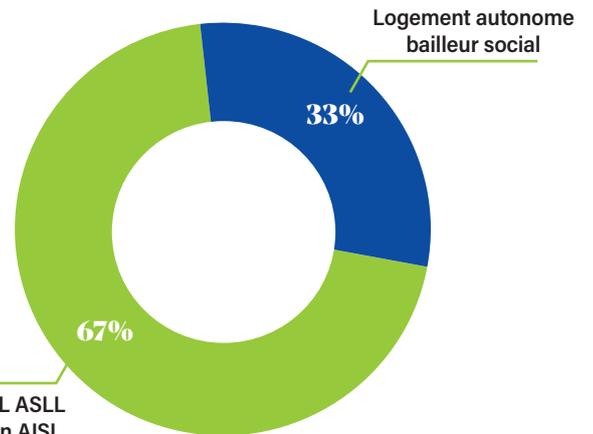
Rue

20%

Expulsion squat

40 % des femmes accueillies arrivent de centres d'hébergement d'urgence et 40% de la rue.

Situation de logements à la sortie



Dispositif FSL ASLL sous-location AISL

Deux résidentes étaient encore dans le dispositif au 31 décembre 2023. Deux d'entre-elles ont été accueillies sur le dispositif FSL ASLL sous-location de l'ASLL et ont bénéficié ainsi d'une continuité dans leur accompagnement. Une résidente a accédé à un logement autonome en accès direct dans le parc social.

Couverture sociale

100%

à l'entrée et à la sortie

En 2023, toutes les résidentes sont arrivées avec une couverture et une protection sociale régularisées.



La vie collective



Les thématiques :

- Temps d'échanges collectifs, cinéma-débats, repas collectifs, cuisine du monde, festivals, visites des quartiers, restaurant, jardinage, marchés.

Les soirées

Les temps de soirée ont été mis en place avec plus de régularité, soit une fois par semaine.

La mobilisation des résidentes pour les soirées est moins forte que celle des temps du samedi.

Nous l'expliquons par le fait qu'elles sont très investies dans leurs démarches d'insertion en semaine et par leur travail en entreprise.

Les temps du samedi

La totalité des résidentes participent au temps du samedi lorsque leur emploi du temps leur permet.

Elles apprécient particulièrement d'aller au marché, de se préparer un repas et de flâner en ville.

Ces temps collectifs sont régulièrement partagés avec les résidentes du Centre Dalby.

Perspectives

- La mise en place de la participation financière forfaitaire en 2023 a permis de développer nos propositions d'activités et de sorties. L'objectif étant de faire vivre le collectif, de permettre une ouverture à la culture et à la cité.
- Nous avons pu analyser la réussite de l'insertion des femmes de passage temporaire à la Maison de Femmes et avons pu constater une forte demande depuis février 2023. Aussi, nous aimerions développer ce dispositif en 2024 par l'aménagement d'un nouveau logement au rez-de-chaussée du site.



Le Centre Dalby



Le Centre Dalby a ouvert ses portes en avril 2022. Cette structure de 7 logements de type T1 offre un temps de répit à 7 jeunes femmes âgées de 18 à 30 ans. Elles sont confrontées à une multitude d'obstacles.

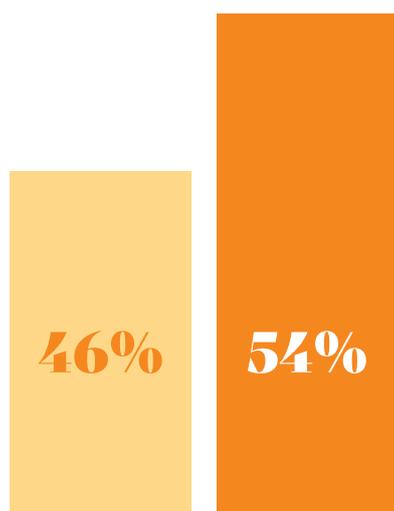
Elles n'ont pas la possibilité d'accéder à un logement de droit commun. Elles se retrouvent donc en situation précaire et d'urgence.

85 
admissions

2 509 
nuitées

102% 
d'occupation

Origine des orientations



54% des femmes sont orientées directement par le SIAO (contre 62% en 2022) et 46% par l'intermédiaire de La R'ssource contre 36% en 2022.

- La R'ssource : 39 femmes
- 115 : 46 femmes

Logements d'urgence de 3 à 5 jours

59 
admissions

454 
nuitées

(du 16 octobre 2023 au 31 décembre 2023)

80% 
d'occupation

Logements 3 mois

26 
admissions

2 055 
nuitées

102% 
d'occupation

Pour mieux comprendre les taux d'occupation, plusieurs critères sont à prendre en compte :

- Les rotations (entrées-sorties) nécessitent un temps de logistique et d'intendance. Un temps de travail technique et administratif est nécessaire entre les trois partenaires (SIAO, LA R'SSOURCE, AISL) afin de structurer et flécher l'accueil des jeunes femmes.
- Il y a également la sur-occupation des logements sur certaines périodes par de la colocation et cohabitation.

Le fonctionnement

C'est un travail multi-partenarial d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement de jeunes femmes en rupture sociale.

7 LOGEMENTS – 1 SALLE COLLECTIVE - 1 JARDIN

Public

Ce sont des jeunes femmes âgées de 18-30 ans, confrontées à l'addition d'obstacles, n'ayant pas la possibilité d'accéder à un logement de droit commun et se trouvant en situation précaire d'hébergement.

Missions

- Proposer un lieu et un temps de répit.
- Favoriser le lien social et un rapport à l'autre constructif.
- Commencer les démarches d'inscription vers un parcours d'insertion et d'accès aux droits.
- Favoriser un ancrage individuel et collectif dans un espace structurant.

Sécurité et temps de présence

- Caméra de surveillance.
- Agent de sécurité le week-end du vendredi au dimanche.
- Présence de l'équipe : 3 samedis sur 4.
- Présence de l'équipe : 3 soirées en semaine jusqu'à 22h.
- Astreinte Cadre : 24/24.

Partenariats

- La R'ssource.
- La Halte femmes.
- Cap jeunes.
- Mission locale.

Orientations

- Orientations et admissions sur propositions du 115.
- Public repéré par La R'ssource.
- AISL.
- CCAS.



L'accompagnement

L'accompagnement est personnalisé en fonction de chaque problématique et de chaque situation. Le petit collectif permet aux travailleuses sociales de proposer un accompagnement qualitatif et réactif. Comme le temps de présence n'est que de 3 mois, il faut créer rapidement le lien de confiance afin de rendre l'accompagnement global de courte durée le plus efficient possible.

Freins et leviers de l'accompagnement :

- L'accès aux droits, les ressources, (la formation, l'emploi, les différentes aides CEJ, RSA, FAJ...), la justice.
- La santé et l'accès aux soins (médecin généraliste, dentiste, spécialistes, bilan de santé, psychologue).
- La vie quotidienne, le budget, la vie culturelle et sportive.

- Les liens sociaux et familiaux.
- Le logement et le cheminement vers « C'est quoi intégrer un logement ? ».

En 2023

- 25 résidentes ont bénéficié d'un accompagnement individualisé deux à trois fois par semaine.
- 8 résidentes ont été et sont encore accompagnées individuellement à hauteur de trois rendez-vous par mois.
- Les résidentes bénéficient, en moyenne quatre à cinq fois par semaine, d'un temps d'échange informel amenant à proposer des rendez-vous plus formalisés.

L'occupation du logement

L'équipe veille à ce que les femmes accueillies prennent soin d'elles à travers une bonne hygiène de vie.

Une attention particulière est apportée aux achats alimentaires (gras, sucre, etc...). Des distributions de denrées provenant de la Banque Alimentaire (légumes, féculents, poissons, viandes) leurs permettent de pouvoir manger des aliments qu'elles n'ont pas l'habitude d'acheter. Une sensibilisation quotidienne sur l'alimentation et une initiation à la cuisine leur sont proposées pour créer des temps de partage.

Un regard est également porté sur les douches, le lavage quotidien des vêtements, le brossage des dents, les odeurs corporelles, pour être en phase avec le « savoir prendre soin de soi ».

La sociabilisation

L'isolement est une problématique commune chez les femmes que nous accueillons.

Certaines résidentes ont rompu tous liens avec leur famille. Beaucoup n'ont pas d'amis, ni de connaissances sur le territoire ou ont des difficultés « à garder le lien ».

Cette problématique est traitée individuellement et collectivement avec les acteurs et les dispositifs existants.

Le Centre Dalby est une structure adaptée au rétablissement des liens sociaux grâce aux temps collectifs mis en place et à la proximité avec les travailleuses sociales. Les sorties proposées sur l'extérieur facilitent, amènent ou ramènent aussi le lien social avec les personnes.

1 logement d'urgence

59
admissions 

454
nuitées 

80%
d'occupation 

Répartition selon le nombre de nuitées

- De 1 à 4 : 18 nuitées - **30%**
- De 5 à 10 : 31 nuitées - **53%**
- De 11 à 20 : 18 nuitées - **10%**
- De 21 à 30 : 3 nuitées - **5%**
- > de 31 : 1 nuitée - **2%**

Origines des orientations

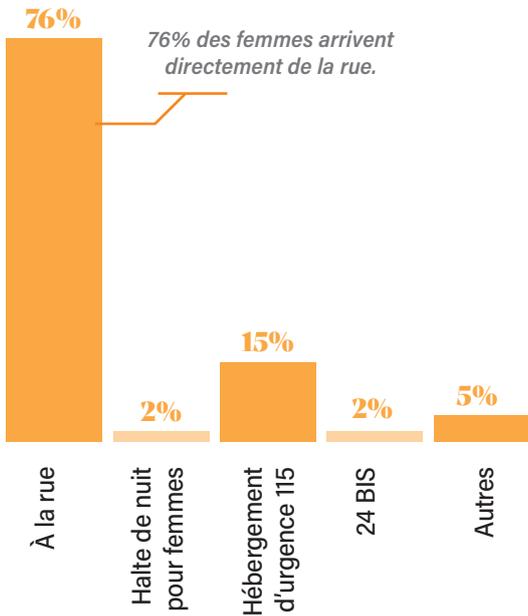
La R'ssource

56% 33 femmes orientées

Urgence 115

44% 26 femmes orientées

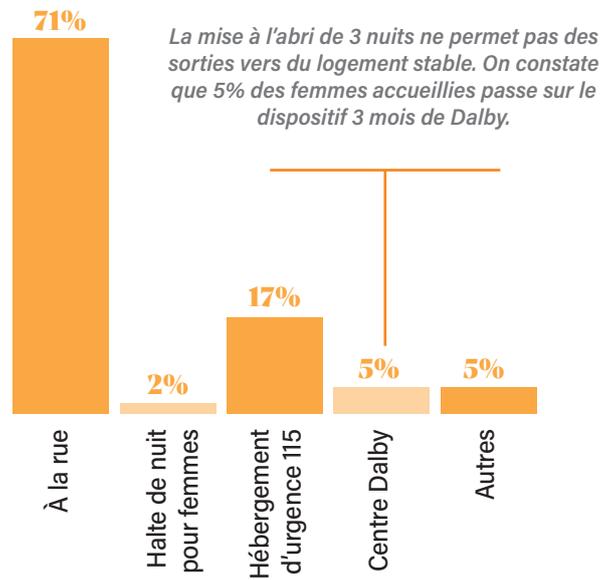
Situations de logement antérieures



À la rue : **45** personnes
 Halte de nuit pour femmes : **1** personne
 Hébergement d'urgence 115 : **9** personnes
 24 BIS : **1** personne
 Autres : **3** personnes

Au total : 59 personnes

Situations logement à la sortie



À la rue : **42** personnes
 Halte de nuit pour femmes : **1** personne
 Hébergement d'urgence 115 : **10** personnes
 Dalby : **3** personnes
 Autres : **3** personnes

Au total : 59 personnes



Tranches d'âges

3% | 7 femmes de > 30 ans

12% | 7 femmes de 26 à 29 ans

41% | 24 femmes de 18 à 22 ans

44% | 26 femmes de 23 à 25 ans



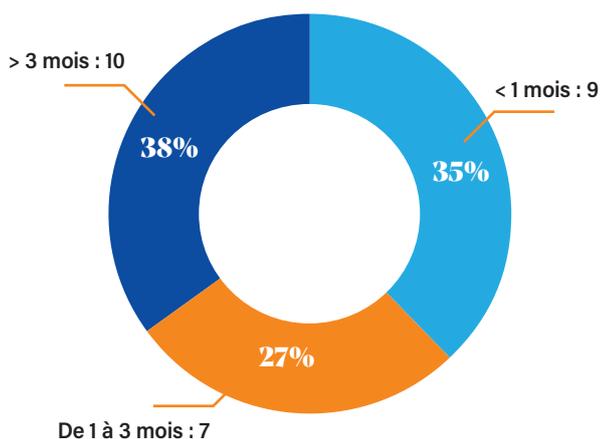
6 logements « Mise a l'abri » / 3 mois

26 
admissions

2 055 
nuitées

106% 
d'occupation

Répartition selon le nombre de mois



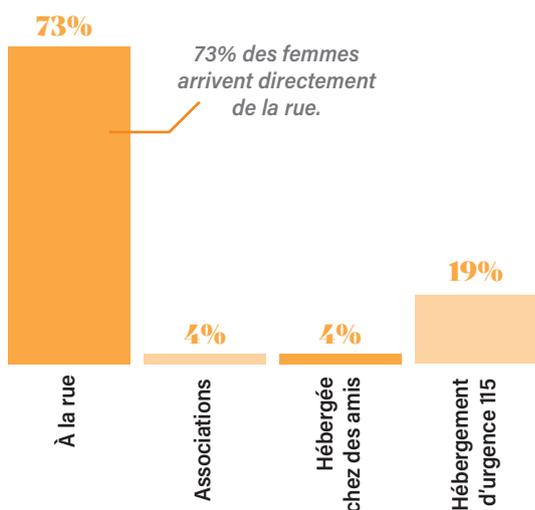
Au total ce sont 26 femmes qui ont été hébergées.

Origines des orientations

La R'ssource
23% 6 femmes orientées

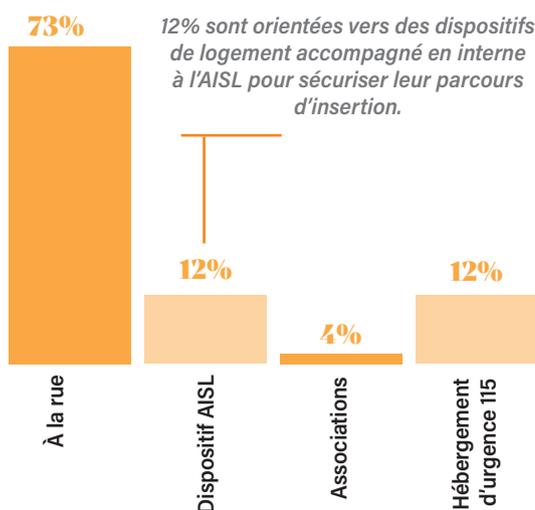
Urgence 115
77% 20 femmes orientées

Situations de logements antérieures



À la rue : **19** personnes
Associations : **1** personne
Hébergée chez des amis : **1** personne
Hébergement d'urgence 115 : **5** personnes
Au total : 26 personnes

Situations logement à la sortie



À la rue : **19** personnes
Dispositifs AISL : **3** personnes
Associations : **1** personne
Hébergement d'urgence 115 : **3** personnes
Au total : 26 personnes

Tranches d'âges

8%

2 femmes de > 25 ans

23%

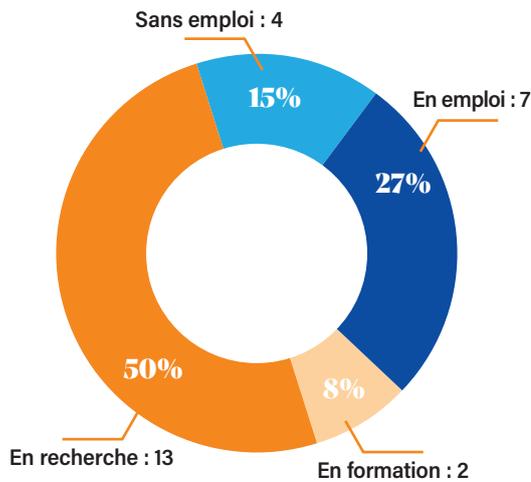
6 femmes de 22 à 25 ans

69%

18 femmes de 18 à 21 ans

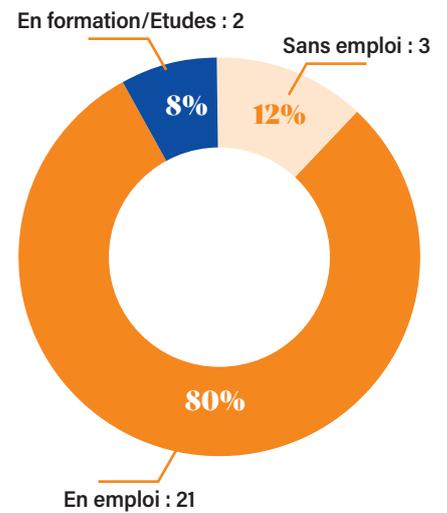
La moyenne d'âge est de 21 ans.

Situation professionnelle à l'entrée



Au total ce sont 65% des femmes qui sont sans emploi dont 15% en recherche active d'emploi, contre 47% en 2022.

Situation professionnelle à la sortie



Au total ce sont 80% des femmes qui sortent avec une activité (33% en 2022) et 8% qui entrent en formation pendant leur séjour au Centre Dalby.

Ressources à l'entrée

61% sans ressource : 16 femmes

8% de 1 € à 500 € : 2 femmes

31% > de 500 € : 8 femmes

Au total ce sont 61% des femmes qui sont sans ressource au Centre Dalby (40% en 2022).

Ressources à la sortie

53% de 501 € à 1 000 € : 14 femmes

23% > de 1 000 € : 6 femmes

12% sans ressource : 3 femmes

12% moins de 500 € : 3 femmes

88% des femmes sortent avec des ressources et 12% restent sans ressource à la sortie.

Couverture sociale à l'entrée

À reprendre : 5 - **19%**

Avec couverture : 13 - **50%**

Sans couverture : 8 - **31%**

Au total, 31% des femmes sont sans couverture sociale à l'entrée (54% en 2022).

Couverture sociale à la sortie

100%

des femmes sortent avec une couverture sociale (95% en 2022).



La vie collective

Les thématiques :

- Cinéma-débats, yoga-danse, cuisine du monde, spectacles, théâtre, festivals, bord de mer, visites quartiers, numérique, restaurant, jardinage, marchés.

Soirées internes



28
soirées



136
participantes



21%
de participation

Soirées externes

14
soirées



14
participantes



10%
de participation



Les temps collectifs

Le Centre d'Hébergement d'Urgence Dalby a l'opportunité de proposer des temps collectifs aux jeunes femmes accueillies. Ces temps sont proposés par les deux travailleuses sociales présentes au quotidien.

Ces temps collectifs ont pour objectifs de passer des moments de convivialité avec les femmes que nous accueillons. Des temps informels qui ont pour vocation de favoriser rapidement l'émergence « d'un lien de confiance » et faciliter l'accompagnement social.

Ils permettent aussi aux femmes de mieux se connaître et donc de favoriser l'entente au sein de la structure, mais surtout de se familiariser avec les codes sociaux.



Un planning a été mis en place sur le Centre Dalby afin que les résidentes participent à l'entretien des espaces collectifs.

Perspectives & projets

La demande de mise à l'abri des jeunes femmes à la rue est plus importante que notre capacité d'accueil. Nous recevons régulièrement les mêmes jeunes femmes qui alternent entre autres hébergements d'urgence, hébergements chez un tiers ou temps d'errance à la rue.

Afin d'augmenter la capacité d'accueil du Centre Dalby, nous avons aménagé, sur le site de la Petite Mitrie, un T3 au 2ème étage de la maison qui permet d'accueillir, en colocation, 3 jeunes femmes.

En 2024 le Centre Dalby sera restitué au CCAS. La recherche d'un nouveau lieu d'accueil est en cours.



Les logements Spip 44

En partenariat avec Atlantique Habitations, le SPIP 44 et la DDETS, L'AISL mobilise, dans son parc, deux logements pour l'accueil de personnes sous-main de justice pour du placement extérieur.



Profil des personnes accompagnées

Ce sont des personnes placées sous-main de justice faisant l'objet d'une mesure de placement extérieur pour une période d'écrous supérieure à 8 mois.

En 2023, 3 personnes accueillies avaient moins de 35 ans et une autre 47 ans.

Axes d'accompagnement

- Un accompagnement au rétablissement des droits suspendus et démarches administratives.
- Un accompagnement à la réinsertion sociale et professionnelle, notamment des personnes ayant eu de longues périodes de détention (plus de 10 ans).
- Un accompagnement à la bonne occupation du logement par un travailleur social référent sur l'entretien du logement, l'hygiène de vie et la vie dans un collectif.
- Un accompagnement au respect des obligations fixées par la JAP dans le cadre du placement.
- Un accompagnement dans la construction d'un projet logement jusqu'à la recherche d'un logement adapté et/ou de droit commun.

L'AISL offre un cadre permettant de participer à la réduction de la récidive via le placement extérieur et en accompagnant les personnes accueillies vers une insertion durable à la levée d'écrous.

Les appartements mis à la disposition des personnes accompagnées sont meublés et équipés en électroménager. Une convention est signée entre la personne placée sous-main de justice, le centre pénitentiaire de Nantes et l'AISL. Un règlement intérieur signé par la personne accompagnée définit les règles et les obligations à son entrée à l'association. Tout est mis en œuvre par un accompagnement hebdomadaire par un travailleur social afin d'effectuer l'ensemble des démarches administratives d'accès aux droits et ainsi faire évoluer la situation de la personne.

La Maison Relais

La Maison Relais de l'Ouche Buron offre une alternative de logement aux personnes sans-abri qui ne relèvent plus des structures d'hébergement temporaire et pour lesquelles le logement autonome ne peut être pensé du fait de leurs besoins d'accompagnement au quotidien.

La Maison Relais a une capacité d'accueil de 21 appartements de type T1, permettant à 21 personnes de vivre en totale autonomie au sein d'un collectif. Elles bénéficient d'un accompagnement de proximité. Elles peuvent ainsi rompre avec la solitude en partageant des temps collectifs proposés.

20 
résidents

21 
logements de type 1

75% 
présents depuis plus de 3 ans

3 
entrées, 2 départs

6 
orientations
par le SIAO

21 LOGEMENTS - 1 SALLE COLLECTIVE - 1 JARDIN

Fonctionnement

- Caméra de surveillance.
- Agent d'accueil le week-end, du vendredi au dimanche en fonction des besoins.
- Présence de l'équipe : 2 samedis sur 4.
- Présence de l'équipe : 2 soirées en semaine jusqu'à 22 heures.
- Astreinte cadre : 24/24.

Orientations

- Orientations et admissions sur propositions du SIAO.

Public

Ce sont des femmes et des hommes de plus de 45 ans confrontés à des obstacles multiples, touchant les minimas sociaux (AAH pour 75%), se trouvant en situation d'isolement ou d'exclusion sociale et n'ayant pas la possibilité d'accéder à un logement de droit commun.

Missions

- Accompagner vers la stabilisation de la situation.
- Commencer les démarches d'inscription dans un parcours de soins et de logement.
- Favoriser le lien social et un rapport à l'autre constructif pour rompre l'isolement.
- Travailler sur la réduction des addictions.

Partenariats

- Association tutélaire, espace des solidarités (EDS), Retravailler dans l'Ouest (suivi RSA), URSAN (suivi RSA).
- Samu Social, Mission Interface.
- CCAS (aides financières ponctuelles, aide sociale, portage de repas), atelier Alisé.
- Associations d'aide à domicile (ADAR, Titi Services, Domus Vi Domicile, Vie harmonieuse).
- CMP, CATTP, ELPP, service de soin en addictologie (services de consultation de l'hôpital + libéral, unité d'hospitalisation) : UGA, SSRA la Baronnais, hôpital des Clouzeaux, les Métives.
- Cabinets IDE libéraux, médecins traitants, kinésithérapeutes, orthophoniste, pédicure.
- Carte Blanche, maison de quartier, équipe de quartier, ANCV, médiation animale, la Cocotte Solidaire, la Cloche, le Carillon.
- Banque Alimentaire.
- Mademoiselle bio : remise de produits de beauté.
- Les Petits Frères des Pauvres : orientation des résidents pour participer aux activités proposées, investissement de l'association en qualité de bénévoles.
- Associations caritatives (Secours catholique, Logement Frat, Secours Populaire, Resto du Cœur, Saint Vincent de Paul) : orientation des résidents pour un soutien à l'équipement, la reconstitution du vestiaire et la mise en relation pour lancer une activité bénévole.

Les mouvements de la Maison Relais

Les orientations du SIAO 44 : 6 candidatures orientées.

Une candidature non-reçue par l'équipe de la Maison Relais car le ménage disposait déjà d'une orientation sur le pôle logement de l'AISL.

Deux refus d'orientation émis par l'équipe qui ont été motivés par les capacités d'autonomie présentes et l'absence de situation d'isolement. Nous avons préconisé d'orienter les projets de relogement vers les dispositifs de logements accompagnés hors structures collectives.

Trois candidatures ont été acceptées et deux ont été relogées en 2023 : projection d'admission début 2024 pour la troisième candidature.



Les résidents entrants : 3 nouveaux locataires.

- Une femme de 45 ans, allocataire de l'AAH et précédemment accompagnée par l'AISL, respectivement sur les dispositifs de la Maison des Femmes et de sous-location HLM. L'accès direct au bail s'avérait prématuré et le maintien dans les lieux compliqué par le cumul des difficultés présentes : problématiques sanitaires, gestion administrative et financière à clarifier et à consolider.

Le projet d'admission au sein de la Maison Relais a été travaillé en étroite collaboration entre les deux pôles. Il a été pensé autour de l'idée que l'accompagnement proposé par la Maison Relais permettrait de favoriser, pour cette situation, une continuité de sa mobilisation concernant son projet d'insertion par le logement.

- Un homme de 58 ans, allocataire de l'AAH, hébergé dans le cadre de l'urgence sociale à la suite d'une sortie d'hospitalisation et d'une expulsion d'un logement HLM.
- Un homme de 67 ans, retraité, avec un parcours d'hébergements multiples durant plus d'un an (alter-nance d'hébergement dans le cadre de l'urgence sociale et d'hébergement par des tiers) à la suite d'une expulsion locative du parc privé. Cette candidature a été validée en décembre 2023 avec projection d'une entrée dans les lieux en janvier 2024.

Les résidents sortants : 2 départs.

- Un homme de 43 ans, allocataire du RSA, qui a accédé directement à un logement social sur décision du DALO. Ce résident a été présent durant trois ans au sein de la Maison Relais, il a vécu près de 10 ans sans domicile (entrecoupés par des accueils d'urgence et de vie en squat) avant d'intégrer un CHRS.
- Une femme de 60 ans, allocataire de l'AAH, qui a été admise au sein d'une résidence autonomie de l'agglomération. Ce projet de relogement a été travaillé en partenariat avec la Mission Interface. Cette résidente a été admise à la Maison Relais en 2019 sur orientation d'un CHRS. Cette dame y fut hébergée durant 3 ans après 10 années passées sans domicile fixe.

Les axes d'accompagnement

L'occupation du logement.

Un soutien à la mobilisation concernant l'entretien du lieu de vie pour 14 résidents dont 12 résidents bénéficient d'une ou plusieurs interventions d'aide à domicile ou d'auxiliaire de vie.

Un soutien à l'équipement ou rééquipement pour 9 résidents (réadaptations nécessaires à la suite d'une évaluation de la MDPH, de retour d'hospitalisation, d'invasion de nuisibles, nettoyages par des entreprises, de travaux de réparations liés à des dysfonctionnements techniques).

Cet accompagnement est réalisé en relation avec l'équipe technique de l'ASL, par l'intermédiaire de visites à domicile.

Un accompagnement à la mise en place du soin et de son maintien. Une veille à l'évolution de l'hygiène de vie.

Ce travail est mené en étroite collaboration avec les infirmières libérales qui interviennent quotidiennement avec le service et les professionnels soignants rencontrés régulièrement par les résidents : médecins libéraux, médecins psychiatres et infirmiers du CMP, services d'addictologie, équipe de l'ELPP (infirmières, psychologues), orthophonistes, kinésithérapeutes...

Le cabinet d'infirmières libérales, présent quotidiennement sur la Maison Relais, intervient auprès de 14 résidents, notamment dans la délivrance des traitements médicamenteux.

Des temps d'accompagnements en interne ou en externe sont opérés pour la mise en place et la poursuite des démarches de soin.

Quatorze résidents sont accompagnés régulièrement pour se rendre aux consultations fixées (médecins généralistes, services de soins spécialisés) ou dans les centres d'examen médicaux.

Les services d'urgence sanitaires (pompiers, Samu, accueil des urgences médicales et psychologique de l'Hôtel Dieu) ainsi que le service d'SOS ont été sollicités à 34 reprises pour 10 résidents.

Gestion administrative et financière.

Soutien administratif (y compris de façon ponctuelle pour les résidents bénéficiant de mesures de protection juridique) : 18 résidents.

Soutien budgétaire : 10 résidents.

Quatre accompagnements ont été réalisés autour de l'ouverture et du maintien de mesures administratives ou juridiques :

- 3 MASP avec gestion des prestations sociales (2 mesures ouvertes en 2023 et une mesure poursuivie).
- 1 mesure de tutelle ouverte en 2023.

Accompagnement autour du relogement pour 5 résidents.

- Logement autonome : 1 résident.
- EHPAD : 1 résident (en discussion mais pas d'inscription).
- Résidence autonomie : 2 résidents.
- Accueil social familial : 1 résident.

Accompagnement et développement du lien social extérieur.

- Activités de dynamisation (CATTP, atelier de dynamisation axé autour de l'insertion professionnelle ou de la revalorisation de l'image de soi) : 6 résidents.
- Activités bénévoles (essai ou maintien) : 4 résidents.
- Activités culturelles ou sportives : 5 résidents.

Temps individuels d'accompagnement.

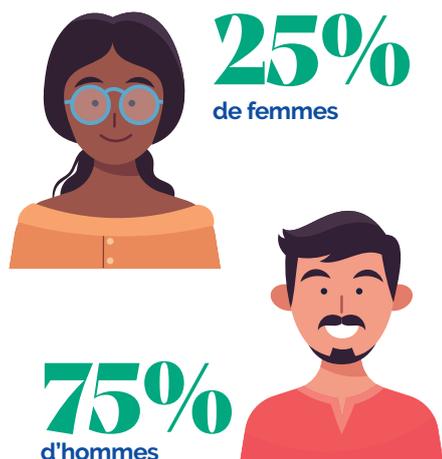
- 1 à 2 temps individualisé(s) / semaine : 14 résidents.
- 2 temps individuels au moins / mois : 3 résidents.
- 1 temps individuel au moins / mois : 3 résidents.
- 1 650 entretiens individuels réalisés.
- 130 accompagnements à l'extérieur.



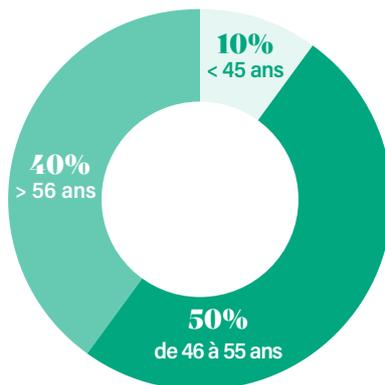
Les profils des personnes accompagnées

Ce sont majoritairement des hommes seuls (75%) dont la moyenne d'âge est de 54 ans et percevant l'AAH.

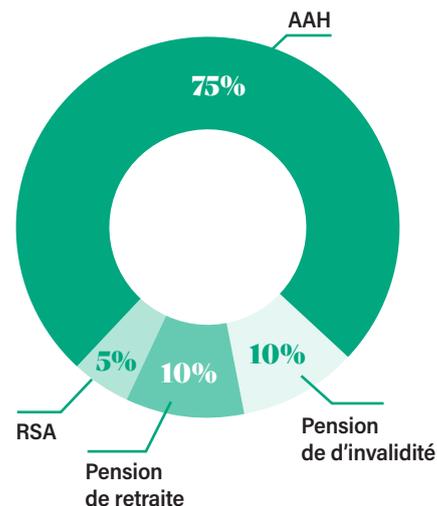
Sexe des personnes



Tranches d'âges

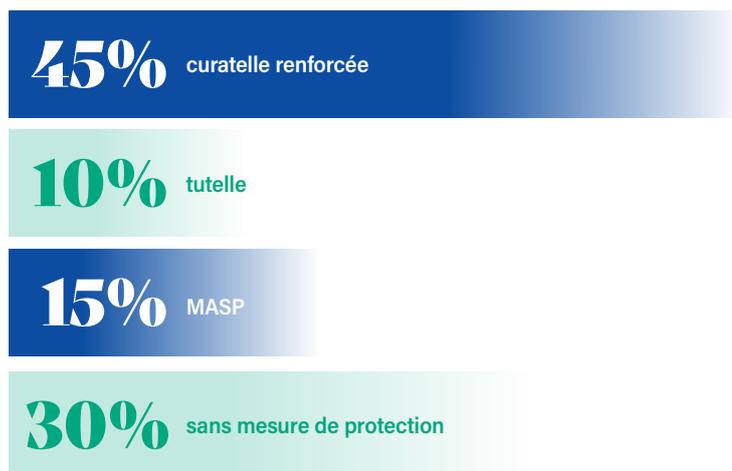


Ressource



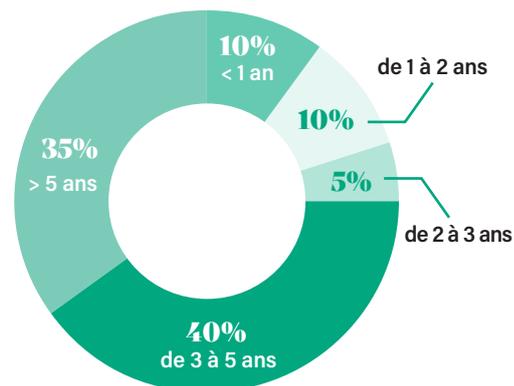
La principale ressource des résidents est l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) pour 15 résidents sur 21.

Mesures de protection



55% de l'effectif résidentiel bénéficie d'une mesure de protection.

Durée moyenne d'occupation



75% des résidents vivent à la Maison Relais depuis plus 3 ans dont 35% plus de 5 ans.

La vie collective

Depuis septembre 2022, une réorganisation du temps de travail pour les travailleurs sociaux a permis de proposer des activités et des animations collectives. Des temps collectifs sont ainsi proposés aux résidents de la Maison Relais : 2 soirées par semaine et 2 samedis par mois.

Lors de ces temps, sont proposées des activités cuisine avec partage des repas confectionnés, des temps de cinéma, des soirées jeux...

Les temps « hors des murs » sont davantage proposés les samedis.

Les résidents ont d'ailleurs eu l'occasion d'aller au stade de la Beaujoire pour supporter leur équipe préférée. C'est un temps partagé entre résidents et travailleurs sociaux qui change du quotidien à la Maison Relais.

Nous observons davantage de participations le samedi.

La fatigabilité de certains et la période hivernale ne facilitent pas la mobilisation des résidents lors des temps de soirées.

Les sorties :

- 10 sorties culturelles dont des concerts de musique classique (La Folle Journée), la Fête de la Musique, des exposition aux Machines de l'île, 4 sorties au cinéma, 2 matchs de foot au stade de la Beaujoire, 1 match de rugby au stade de la Beaujoire dans le cadre de la Coupe du Monde de rugby, 8 balades / pique-nique à Pornic, Ile de Mazerolles, lac de Vertou, plan d'eau de Saint-Julien de Concelles, lac du Vioreau, plan d'eau de Vertou et dans les parcs de l'agglomération, 1 sortie au centre Calicéo, 2 sorties au bowling et 4 concours de pétanque.



Les repas collectifs :

- 18 en intérieur et 4 en extérieur (2 repas à la Cocotte Solidaire, péniche sur l'Erdre, restaurant/repas de Noël).

Autres activités proposées en 2023 :

- 6 soirées consacrées à des visionnages de films (Netflix), 4 temps d'activités jardinage, 12 temps de jeux de société, 1 atelier couture, 10 petits déjeuners « améliorés ».

Partenariat renforcé

Café Rencontre animé par l'ELPP

Projet pensé en 2022 entre les équipes de l'ELPP et celles de la Maison Relais, il a pris forme durant le premier trimestre 2023.

Il s'agit d'un temps de permanence qui a eu lieu à la Maison Relais, animé par 2 infirmières de l'ELPP, à raison d'une matinée par mois. Ce temps est ouvert à l'ensemble des résidents.

L'objectif est de favoriser, par la démarche de « l'aller-vers », la verbalisation des souffrances existantes pour les résidents les plus éloignés des services de soins conventionnels.

L'intervention mensuelle des IDE se décline en deux temps :

Un temps de présence informel au sein de la salle de vie collective où elles partagent le petit déjeuner avec les résidents présents. Il permet une rencontre

progressive, propice à l'échange sur des sujets divers. Ces sujets sont abordés par les résidents ouverts à la discussion. Cette approche, moins institutionnalisée, s'avère plus accessible par le public que nous accueillons.

Le soin par la verbalisation n'étant pas adapté à tous, plusieurs temps de permanence ont été proposés autour d'autres médias comme la musique ou le dessin.

Des temps d'écoute individualisés sont également proposés à l'écart du collectif. Six à huit résidents sont rencontrés dans le cadre de la permanence mensuelle. Pour certains, ces temps de rencontre avec l'ELPP ont pu conduire à des mises en lien avec les services de soin en psychiatrie et en addictologie. Des rencontres individuelles sont aussi proposées en complément et en dehors de la permanence mensuelle, avec les résidents qui adhèrent à l'accompagnement de l'ELPP.



Perspectives

- Mise en place d'un groupe de parole autour des addictions.
- Ce projet de groupe, pensé sur la base du volontariat, serait constitué par les résidents intéressés et animé conjointement par le médecin addictologue et les infirmières de l'ELPP.



La gestion locative

225 
logements

65 
plans d'apurement en cours
dont 25 nouveaux plans
d'apurement signés en 2023

32 
contrats d'occupation
signés

Le patrimoine

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CCAS	74	72	72	72	72	68
Sous-location	95	98	100	97	112	121
Maison Relais	16	21	21	21	21	21
Maison des femmes		2	2	2	2	2
Centre Dalby					7	7
Petite Mitrie						6
	185	193	195	192	214	225

Le nombre de logements mis à disposition par le CCAS de Nantes est en constante baisse. Ce sont 6 logements de moins depuis 2018, dont 4 logements restitués en 2023 pour un état d'insalubrité avancé.

Un travail a été réalisé entre la directrice de l'ASL et le responsable du bâti du CCAS, visant à planifier 4 projets de réhabilitation de logements.

Concernant le parc mis à disposition par les bailleurs sociaux, celui-ci a augmenté de 9 nouveaux logements

en 2023. Ce qui fait un renouvellement de 19 logements sur le parc au cours de l'année.

Nous pouvons souligner et remercier les partenariats renforcés avec Nantes Métropole Habitat, La Nantaise d'Habitations, Atlantique Habitations, CDC Habitat, Harmonie Habitat, ICF Atlantique, Vilogia, Logi-Ouest, CIF Coopérative, ainsi qu'avec le Groupe Gambetta avec qui un premier logement a été capté courant 2023.

La signature des contrats d'occupation

En 2023, 32 contrats d'occupation ont été signés tous parcs confondus.

La signature du contrat d'occupation est un moment formalisé. Elle se déroule au siège de l'association, en présence du locataire, du travailleur social et de la direction.



La vacance des logements

Au 31 décembre 2023, 22 logements sont vacants contre 28 logements vacants en 2022.

Les principaux motifs de vacances sont dus soit à des travaux très importants de remise en état du logement soit au nettoyage de logements de personnes décédées ou ayant quittées le logement sans préavis.

En 2023, si la durée moyenne de vacance a diminué, elle reste toutefois insatisfaisante.

C'est pourquoi, le travail mené par le service social, avec l'appui du service technique sur l'occupation du logement, sera encore un axe d'accompagnement pour l'année 2024. Travailler la remise en état des logements pendant l'occupation permettra de responsabiliser les locataires, de leur garantir davantage d'autonomie et de confort.

Le traitement de l'impayé

Au 31 décembre 2023, 41 locataires sont concernés par des plans d'apurement contre 40 locataires en 2022. Cet accord écrit entre l'association et la personne accompagnée doit permettre de solder les loyers impayés. Une temporalité est convenue d'un commun accord et travaillée avec l'intervenant social référent.

Le parc HLM compte un nombre de locataires bénéficiant d'un plan d'apurement plus important qu'en 2022. En effet, au 31 décembre 2023, 48 locataires du parc HLM bénéficient d'un plan d'apurement contre 29 en 2022. Au 31 décembre 2023, le reste dû des plans d'apurement est de 67 585 € contre 56 947 € en 2022, soit une augmentation de 10 638 €.

Concernant le parc CCAS, au 31 décembre 2023, 16 locataires bénéficient d'un plan d'apurement. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2022 où seulement 11 locataires étaient concernés. Au 31 décembre 2023, le reste dû des plans d'apurement était de 15 691 € contre 13 147 € en 2022, soit une augmentation de 2 544 €.

Concernant la Maison Relais, deux plans d'apurement sur l'année ont été résorbés au 31 décembre 2023.

En complément des plans d'apurement, d'autres dispositifs d'aides sont sollicités par le service social tels que les aides du Fond de Solidarité Logement ou les aides facultatives du CCAS de la Ville de Nantes.

Traitement de l'impayé par le plan d'apurement contractualisés en 2023

	CCAS	Parc HLM	Ensemble
Nombre de plans d'apurement en cours au 1^{er} janvier 2023	11	29	40
Nouveaux plans contractualisés en 2023	6	19	25
Total de plans d'apurements	17	48	65
Montant moyen des mensualités en 2023	41 €	71 €	56 €
Montant restant dû des plans d'apurement au 31 décembre 2023	15 691 €	67 585 €	83 275 €

En 2023, nous n'avons eu aucun dossier en contentieux mais nous avons négocié plus de 25 nouveaux plans d'apurement. L'analyse de notre activité nous montre une problématique importante de dettes de loyers qui

doit être un axe prioritaire du travail à mener en 2024. Pour cela, nous allons mettre en place une procédure de traitement de l'impayé dès le 1^{er} retard de paiement.

Le service technique

Le service technique est un service support essentiel aux activités de l'association. Il exerce plusieurs missions : les demandes de dépannage, le lien avec les propriétaires bailleurs, la coordination et l'accompagnement des entreprises extérieures au service dans les logements de l'association, les visites

conseils, les états des lieux entrants et sortants, la remise en état des logements, le suivi de l'entretien des véhicules de l'association et une veille sur le patrimoine. En 2023, le montant total des travaux sur l'ensemble du parc est de 36 257 €, le montant reste pratiquement similaire à celui de 2022 (37 816 €).

338 

demandes d'interventions
tous parcs confondus

35 

états des lieux sortants

32 

états des lieux entrants

36 257 € 

de dépenses de travaux

La demande d'intervention technique

Au 31 décembre 2023, nous comptabilisons 338 demandes d'interventions techniques tous parcs confondus (411 en 2022). Le nombre de demandes d'interventions sur le parc HLM (58%) est plus important que sur le parc CCAS. Toutefois les demandes pour le parc CCAS ont sensiblement diminué par rapport à 2022 (42% au lieu de 46%). En 2023, 4 logements du parc CCAS ont été restitués car la remise en état n'était plus envisageable (état d'insalubrité avancé).

Répartition des demandes par parc



58%

195 demandes
d'HLM



42%

143 demandes
de CCAS

Equipements concernés sur le parc CCAS

Assainissement : 4,9%	Revêtements sols/murs : 0%
Chaufferie : 11,9%	Serrurerie : 6,3%
Cloisons/Murs : 0,7%	Traitement sanitaire : 0,7%
Couverture : 2,1%	Visite conseil : 3,5%
Electricité : 4,2%	Visite technique : 42%
Espaces verts : 0%	WC : 4,2%
Menuiserie : 4,9%	Autres (mobilier, etc...) : 2,1%
Plomberie : 12,6%	

Sur le parc CCAS, 12,6% des demandes concernent la plomberie (24% en 2022) et 11,9% pour la chaufferie. 28% des demandes en plomberie visent des problèmes de toilettes. 82% des demandes en chaufferie portent sur les chaudières. 42% des demandes sur le parc CCAS concernent des visites techniques des logements en binôme travailleur social/technicien.

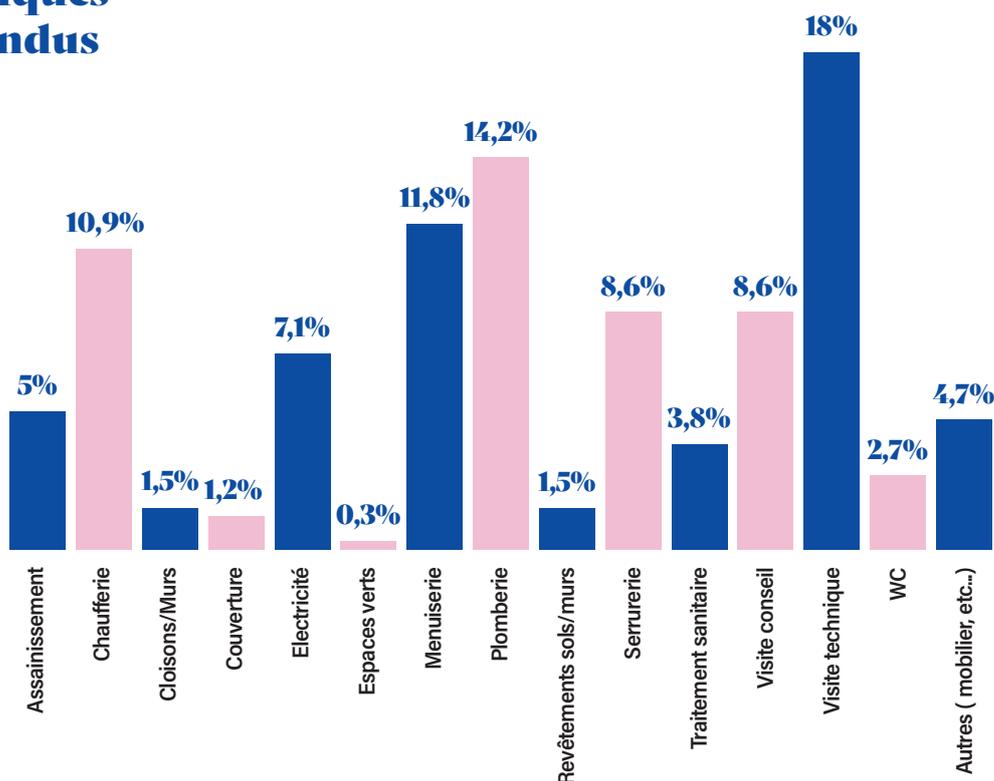
Equipements concernés sur le parc HLM

Assainissement : 5,1%	Revêtements sols/murs : 2,6%
Chaufferie : 10,3%	Serrurerie : 10,3%
Cloisons/Murs : 2,1%	Traitement sanitaire : 6,2%
Couverture : 0,5%	Visite conseil : 12,3%
Electricité : 9,2%	Visite technique : 0,5%
Espaces verts : 0,5%	WC : 1,5%
Menuiserie : 16,9%	Autres (mobilier, etc...) : 6,7%
Plomberie : 15,4%	

Sur le parc HLM, 16,9% des demandes concernent la menuiserie et 15,4% la plomberie. 61% des demandes en menuiserie se rapportent aux huisseries-vitrerie-volets. 33% des demandes en plomberie portent sur des canalisations bouchées.

Catégories techniques tous parcs confondus

En 2023, le service technique est intervenu principalement sur des problèmes de plomberie, de menuiserie et de chaufferie. Toutefois, il est à noter que 62% des demandes en chaufferie concernent uniquement des problèmes sur les chaudières. Par ailleurs, 70% des demandes en menuiserie s'appliquent uniquement aux fenêtres. Les 18% des visites techniques qui ont été organisées sur l'année portent essentiellement sur les logements du parc CCAS.



Perspectives A.I.S.L

1. Dématérialisation des services

L' AISL prévoit l'acquisition d'une application web pour la gestion et l'établissement des états des lieux. Un état des lieux électronique apporterait de nombreux avantages : un gain de temps, une réelle ergonomie des informations à compléter, la possibilité de faire des photos instantanées, l'édition automatique d'un état des lieux de sortie prévisionnel, la transmission par mail immédiate et le stockage des documents accessibles à tout moment.

Nous prévoyons l'achat d'un logiciel métier pour le service social. Il permettra de créer le dossier unique de l'utilisateur, d'établir des données chiffrées et d'harmoniser les pratiques.

2. Centre Dalby

Pendant deux ans l' AISL a expérimenté le dispositif d'hébergement d'urgence de jeunes femmes à la rue via la mise à disposition temporaire d'un bâtiment de la ville de Nantes.

Ce dispositif ayant apporté des résultats satisfaisants, l' AISL et la ville de Nantes souhaitent pérenniser ce dispositif sur un nouveau site : Beau Rivage.

3. Déploiement du projet « Espace solidaire numérique »

4. Projet Houssinière

Remerciements aux partenaires



ainsi qu'à tous les partenaires de terrain, qui nous soutiennent
quotidiennement dans l'exercice de nos missions au service
des personnes les plus vulnérables.



4 rue François Hennebique 44300 Nantes
02 51 72 74 10
secretariat.aisl@aisl-nantes.org
www.aisl-nantes.org